



du 1^{er} au 7 janvier 2007 n°152

La direction de l'Ugict-CGT et L@ Lettre électronique vous souhaite une bonne année 2007. Qu'elle soit pour chacun et pour tous l'occasion de petites, comme de grandes victoires professionnelles, syndicales, revendicatives. En cette période de grandes résolutions, nous vous en proposons une simple : faites circuler L@ Lettre auprès de vos collègues, vos camarades.

Sommaire

Edito: Des vessies pour des lanternes ■ Suisse : les patrons les mieux payés du monde ont du vague à l'âme ■ BNP-Paribas : échec des négociations salariales ■ Solidarité avec les sans abri ■ Intermittents du spectacle : accord minoritaire sur l'assurance chômage ■ Loi participation : le Conseil constitutionnel censure deux cavaliers législatifs ■ Santé : le gouvernement veut développer l'automédication ■ Protection sociale : nul ne doit se soustraire au financement de la Sécu ■

Edito Des vessies pour des lanternes

2006 s'est achevée sur une controverse sur les chiffres du chômage, mais 2007 va débuter sur une bien mauvaise nouvelle pour le gouvernement. En effet, à en croire le rapport du Centre d'analyse stratégique et de la Dares (ministère de l'Emploi) publié mercredi 3 janvier, les départs massifs à la retraite des papy-boomers ne feront pas baisser mécaniquement le chômage à long terme. Pas de chance donc pour l'équipe Villepin qui depuis des mois se congratule et s'auto-félicite de la baisse des chiffres du chômage dans un contexte où la France ne crée pas d'emploi, continue à tuer des emplois industriels et ne parvient pas à leur substituer autant d'emplois de services, sous payés et à temps partiel. Le nombre de postes disponibles, créés (le CAS table sur 150.000 par an) ou libérés par les nouveaux retraités (635.000 en 2015, contre 410.000 par an en moyenne dans les années 1990) sera égal ou légèrement supérieur au nombre de jeunes débutant dans la vie active (730.000 en 2015, contre 760.000 dans les années 2000). Au plus fort de la polémique sur les derniers chiffres du chômage lancée par un collectif baptisé «Les autres chiffres du chômage» (ACDC) qui regroupe des associations et des syndicats, le ministre de l'Emploi, Jean-Louis Borloo, a réaffirmé que les statistiques du chômage étaient «un thermomètre qui est validé par le Bu-

reau international du travail et qui n'a pas changé depuis des décennies». Une esquive un peu courte pour masquer les pratiques utilisées pour dégonfler les statistiques officielles du chômage.

En octobre, le chômage touchait 2,1 millions de personnes en France officiellement, mais ce chiffre ne recense que les chômeurs de catégorie 1, à savoir les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein et ayant travaillé moins de 78 heures dans le mois. La part des demandeurs d'emploi temporaire ou à temps partiel, non immédiatement disponibles, dispensés de recherche pour raison d'âge notamment, a quadruplé en 25 ans. Ceux qu'ACDC nomme les «chômeurs invisibles» représentent aujourd'hui 2,3 millions de personnes, soit plus de la moitié de l'ensemble des demandeurs d'emplois (4,4 millions). Avec la question des salaires, l'emploi sera au cœur des préoccupations sociales de 2007. La période électorale devrait être l'occasion de jauger les propositions dans ces domaines. Il vaudrait mieux que le débat porte sur la réalité.

Car à trop prendre sa vessie pour une lanterne, disait Pierre Dac, on se brûle...



Suisse : les patrons les mieux payés du monde ont du vague à l'âme

Ils ont bu ? Ou bien s'agit-il d'un grand accès de lucidité ? Voilà que 35 chefs des plus grandes entreprises helvétiques, qui sont parmi les patrons les mieux payés du monde, se disent gênés par le haut niveau de leurs rémunérations, qui pourraient être à l'origine de troubles sociaux, selon une enquête publiée dimanche 31 décembre 2006 par le journal SonntagsZeitung. 26% de ces patrons estiment que le gouffre salarial entre le management et le reste du personnel est un vrai problème. Pour 51%, c'est un problème «partiel», et pour 20%, ce n'est pas du tout un problème. 71% estiment que les millions encaissés

par les managers peuvent troubler la paix sociale. Et voilà que



le patron des patrons suisses, Rudolf Staempfli, s'épanche dans le journal Berner Zeitung. Pour le président de la fédération patronale suisse. Les hauts salaires posent un «véritable problème d'acceptation». En tous cas, c'est une excellente nouvelle pour les salariés de Nestlé ou des filiales françaises des labos suisses qui trouveront matière à soulager la conscience meurtrie de leurs patrons à l'occasion des négociations annuelles obligatoires sur les salaires 2007.

BNP-Paribas : échec des négociations salariales

Furieux de l'échec des négociations salariales, les syndicats CGT, CFDT, CFTC, FO et SNB-CGC de BNP-Paribas, « relayant le très fort mécontentement de l'ensemble des 41.000 salariés » envisagent dès le début 2007 de ne plus siéger dans les instances de CE et CHSCT. Selon le communiqué inter-syndical, la « direction de BNP-Paribas a rompu le dialogue

social » par un « procès verbal de désaccord » à l'issue d'un « simulacre de négociations salariales qui se sont échelonnées de fin novembre à fin décembre ». La direction aurait proposé, selon un article des Echos, un supplément de rémunération compris entre 5.000 et 10.000 euros grâce à l'intéressement et à la participation.

Solidarité avec les sans abri

L'année 2006 s'est achevée avec l'irruption de la situation des SDF sur le devant de la scène en invitée surprise, grâce à l'initiative spectaculaire lancée à Paris, le long du Canal Saint Martin sous l'impulsion des « Enfants de Don Quichotte ». La CGT apporte son soutien à cette manifestation dont l'ampleur commence à déborder dans quelques grandes villes de France. Elle salue et soutient la lutte digne des SDF qui a aussi le mérite de battre en brèche bien des clichés sur l'identité et le parcours de vie des sans abri. Pour la CGT, « c'est le cocktail détonnant de la précarité, du chômage et des bas salaires, qui conduit à ces situations inacceptables. Cadres ou ouvriers, per-

sonne n'est à l'abri. Tout peut basculer dans une société déshumanisée qui ne garantit pas un toit à chacun et aussi un emploi. A côté des profits fabuleux des grands groupes et des records de la Bourse, cette triste réalité renforce le besoin de répondre aux exigences sociales pour permettre à chacun de vivre dignement. La CGT appelle ses syndicats à exprimer leur solidarité à l'action des SDF pour obtenir un logement décent et des conditions de vie convenables. »



Intermittents du spectacle : accord minoritaire sur l'assurance chômage

Le protocole d'accord du 18 avril 2006 relatif à l'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel a été ratifié par trois organisations syndicales qui ne font pas une majorité. La CFE-CGC vient de rallier discrètement à la CFDT et la CFTC. Comme elle l'avait annoncé dès le 18 avril dernier, la CGT ne signera pas ce texte qui, pour l'essentiel, conforte le protocole du 26 juin 2003 combattu par le mouvement des intermittents. Concrètement ce protocole stipule que la période de référence pour la recherche des droits est maintenue sur 10 mois et 10 mois 1/2, pour une durée d'indemnisation inchangée à 243 jours. Sur douze mois, pour ouvrir des droits à l'assurance chômage, les techniciens devraient avoir effectués 100 heures de travail supplémentaires,

les artistes 72 heures en plus. « Qui plus est la date anniversaire annuelle pour le réexamen des droits n'est pas rétablie au mépris de tous les rapports et expertises réalisés depuis la mi-2003. Des dizaines de milliers de salariés du secteur vont continuer à être exclus de l'indemnisation » soulignent la CGT et sa Fédération du Spectacle. Cet accord minoritaire est d'autant plus inacceptable qu'il y a moins d'un mois le Conseil Économique et Social avait adopté à une très large majorité un avis sur le dialogue social qui recommande l'expression majoritaire des salariés dans la conclusion d'un accord collectif.



Loi participation : le Conseil constitutionnel censure deux cavaliers législatifs

Deux articles de la loi sur la participation ont été censurés jeudi 28 décembre par le Conseil constitutionnel. Il s'agit de deux cavaliers législatifs introduits dans un texte qui n'avait aucun rapport. Le premier limitait aux seuls salariés le corps électoral autorisé à désigner les délégués du personnel et du comité d'entreprise. Ce droit doit bénéficier, a rappelé le Conseil, à tous ceux qui travaillent « de façon étroite et permanente »

dans l'entreprise, qu'ils en soient ou non salariés. Le second validait le régime des heures supplémentaires et de repos compensateurs des transporteurs routiers, tel que défini par un décret de mars 2005, décret annulé le 18 octobre 2006 par le conseil d'Etat.



Santé : le gouvernement veut développer l'automédication

Un rapport que doit remettre à la mi-février l'ancien directeur de la Haute autorité de santé (HAS), au ministre de la Santé, plaide pour un développement de l'automédication. Ce rapport propose notamment de cesser le remboursement des produits pharmaceutiques qui ne nécessitent pas, pour des pathologies bénignes, d'avis médical. L'Afipa, qui regroupe la plupart des laboratoires pharmaceutiques, estime qu'il suffirait que 5% des médicaments prescrits passent à l'automédication pour que la Sécurité sociale réalise 2,5 milliards d'économies. Mais elle ne dit pas quelle nouvelle marge de progression des profits fabuleux de cette industrie serait dégagée par cette mesure. Il y a fort à craindre que cette promotion de l'automédication permette de décider en catimini de nouveaux déremboursements. Avec comme conséquence connue, le doublement ou triplement des prix des médicaments qui sortent du champ de la Sécurité sociale. L'enjeu économique est énorme. L'automédi-

cation est encore assez limitée dans notre pays : un Français dépense chaque année environ 28 euros pour se soigner seul, contre 43 euros pour un Anglais, 47 euros pour un Italien et plus de 60 euros pour un Allemand. Mais l'enjeu de santé est aussi très important, car l'automédication permet aussi d'éviter de poser un diagnostic ou de le retarder. Toutes les molécules vendues sans ordonnances pour l'automédication ne sont pas anodines. Il en va ainsi des antalgiques dont un usage inapproprié peut être toxique. Par ailleurs, la répétition de pathologies bénignes peut aussi masquer un problème de fond qu'il convient d'identifier. Par ailleurs, elle est de plus incompatible avec l'objectif prétendument affiché de suivi médical grâce à un dossier médicalisé informatisé.



Protection sociale : nul ne doit se soustraire au financement de la Sécurité

L'article 129 de la loi de financement, parue le 22 décembre au Journal Officiel, a prévu l'insertion dans le code de la Sécurité sociale d'un nouvel article (L. 114-18) qui stipule que « toute personne qui (...) incite les assujettis à refuser de (...) de s'affilier à un organisme de Sécurité sociale, ou de payer les cotisations et contributions dues, est punie d'un emprisonnement de six mois et d'une amende de 15.000 euros ou de l'une de ces deux peines seulement ». Il s'agit là d'une réplique aux velléités de « désobéissance sociale » prônée par le Mouvement pour la liberté de la protection sociale (MLPS). Ce mouvement affirme notamment que le droit européen l'emporte sur le droit national et incite professionnels de santé et patients à se tourner vers des assurances

privées européennes. On peut se féliciter que des poursuites puissent être engagées contre ceux qui voudraient fragiliser le système de protection sociale en tarissant ses recettes. Il faut en effet rappeler que le système français fonctionne selon le principe de la répartition solidaire. Il repose donc sur un pacte social qui garantit aux aînés le paiement de leurs pensions, aux malades, la solidarité des bien portants et à tous la mise à disposition d'un système de santé performant. Pas un de ces libéraux bon teint n'est en capacité de démontrer les performances financières, sociales et sanitaires d'un modèle assis sur l'assurance volontaire et facultative.

